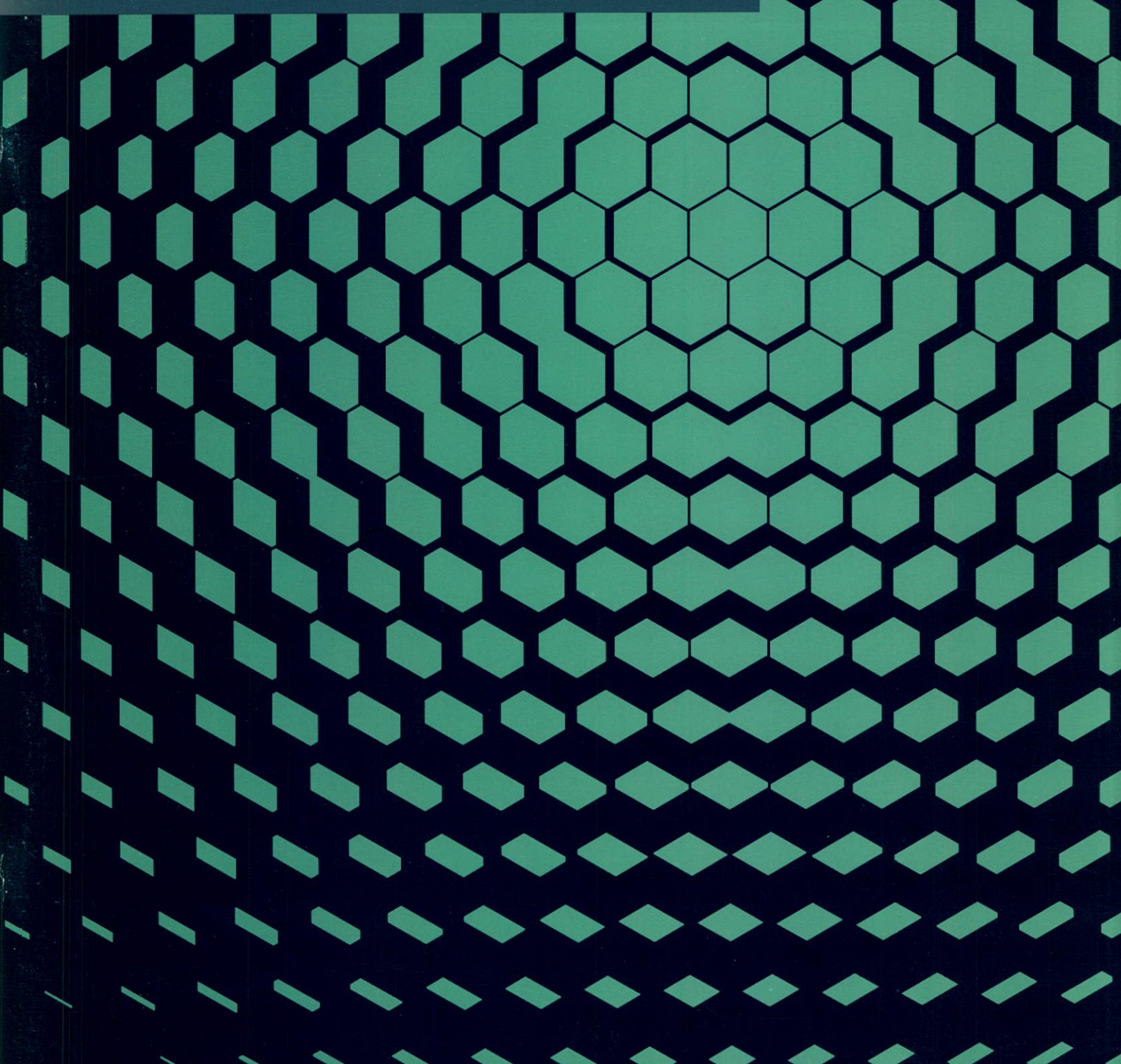




1 9 9 0

Assurance-vie
Desjardins



Desjardins

	1990	Variation
	\$	%
Actif*	1 819 969 000	11
Capital et excédents	178 000 000	(3)
Primes et cotisations	518 514 000	16
Revenus de placements	169 703 000	6
Prestations et rentes	325 007 000	17
Résultat net	19 212 000	—
Encours	38 347 963 000	8

* Ce montant ne comprend pas les fonds distincts sous gestion, qui se chiffraient à 798 millions de dollars au 31 décembre 1990.

S O M M A I R E

Message du président	2
Commentaires sur les résultats financiers	6
Résumé des activités de l'année	8
L'intégration: priorité aux assurés Laurier Life Holdings Ltd. en 1990	14
États financiers	15
Résultats	16
Excédents et surplus d'apport	17
Bilan	18
Évolution de la situation financière	20
Notes complémentaires	21
Conseil d'administration	28
Direction	30
Bureaux et agences	32

«L'Assurance-vie Desjardins inc., propriété du Mouvement Desjardins, vise à offrir tant aux individus qu'aux collectivités une gamme de services dans le domaine de la sécurité financière, de grande qualité, concurrentiels et appropriés.

L'Assurance-vie Desjardins inc. atteint ses marchés par des réseaux diversifiés de distribution, y compris les composantes du Mouvement Desjardins. Pour ce faire, elle s'appuie sur des collaborateurs compétents et conscients de l'importance du service à la clientèle, sur une technologie de pointe et sur l'efficacité de ses opérations.»



**Assurance·vie
Desjardins**

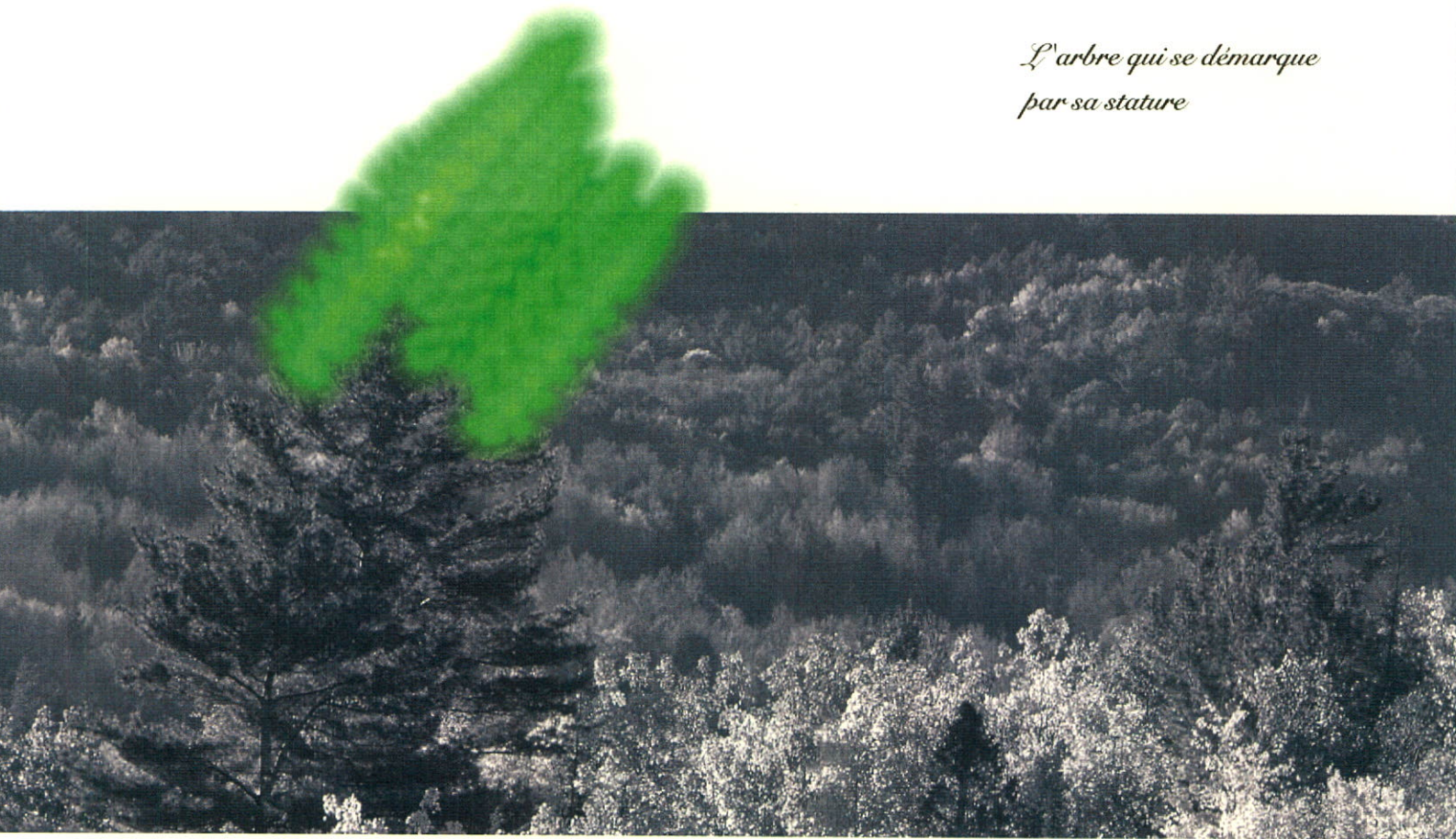
« L'Assurance-vie Desjardins inc., propriété du Mouvement Desjardins, vise à offrir tant aux individus qu'aux collectivités une gamme de services dans le domaine de la sécurité financière, de grande qualité, concurrentiels et appropriés.

L'Assurance-vie Desjardins inc. atteint ses marchés par des réseaux diversifiés de distribution, y compris les composantes du Mouvement Desjardins. Pour ce faire, elle s'appuie sur des collaborateurs compétents et conscients de l'importance du service à la clientèle, sur une technologie de pointe et sur l'efficacité de ses opérations. »



Assurance-vie
Desjardins

*L'arbre qui se démarque
par sa stature*



*est aussi le mieux enra-
ciné. L'Assurance-oié
Desjardins, en symbiose
avec le réseau des
caisses Desjardins, tire
sa puissance de la force
de la coopération.*





Ce premier rapport annuel de l'Assurance-vie Desjardins inc. rend compte de l'exercice pendant lequel les deux compagnies d'assurances de personnes du Mouvement des caisses Desjardins, l'Assurance-vie Desjardins et La Sauvegarde Compagnie d'assurance sur la vie, se sont regroupées. L'union de La Sauvegarde, une compagnie presque centenaire, et de la société fondée par les caisses Desjardins a créé d'emblée, au sein du Mouvement des caisses Desjardins, une entreprise qui domine le marché des assurances de personnes au Québec et qui sera un des fers de lance de son expansion, ailleurs au Canada et hors même de ses frontières.

En acquérant La Sauvegarde, en 1962, le Mouvement des caisses Desjardins ne visait qu'à garantir que sa propriété ne soit cédée à des intérêts étrangers. Malgré que la direction du Mouvement et celle des deux compagnies aient préféré à l'époque qu'elles poursuivent chacune leur développement de façon distincte mais coordonnée, elles étaient destinées à se grouper afin de mettre en commun leurs traits particuliers. La Sauvegarde, en effet, n'avait guère de Desjardins que la propriété et l'Assurance-vie Desjardins, alors une mutuelle, avait tout de Desjardins sauf la propriété.

La Loi des caisses d'épargne et de crédit de 1988 a donné lieu à la création de sociétés de portefeuille. Ce fut l'occasion d'une restructuration des sociétés filiales du Mouvement des caisses Desjardins qui a facilité le regroupement de ses deux sociétés d'assurances de personnes.

Quelques mois ont suffi à créer la nouvelle entité, ce qui constitue un tour de force compte tenu de la complexité de l'opération. La propriété de La Sauvegarde a été transférée à La société financière des caisses Desjardins inc. en décembre 1989. Les membres de l'Assurance-vie Desjardins, alors une société mutuelle à charte fédérale, ont accepté en mars 1990 que leur compagnie demande l'autorisation de poursuivre ses activités sous une charte québécoise. Puis les membres de l'Assurance-vie Desjardins ainsi que les actionnaires et les assurés participants de La Sauvegarde ont accepté, le 30 mai 1990, le principe du regrou-

pement des deux sociétés. En juin 1990, l'Assemblée nationale adoptait la loi qui groupait les deux sociétés sous le nom de Assurance-vie Desjardins inc. avec prise d'effet le 1^{er} juillet 1990.

Le capital-actions de l'Assurance-vie Desjardins inc. est détenu par La société financière des caisses Desjardins inc., elle-même propriété de La Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins du Québec. La propriété de l'ancienne mutuelle a ainsi été transférée ultimement aux principaux usagers de ses services, les caisses Desjardins ainsi que leurs membres. Par ailleurs, les droits des détenteurs de contrats avec participation ont été préservés par diverses dispositions. Celles-ci comprennent la désignation de sept membres du conseil d'administration, la protection des surplus accumulés par les polices avec participation dans un fonds au bénéfice des porteurs de ces polices et une compensation de 6,5 millions de dollars versée à ce fonds. Ces mesures, élaborées par un comité d'experts, ont été agréées par l'Inspecteur général des institutions financières.

Déjà appelée, par son passé et sa nature même, à partager les grandes orientations du Mouvement des caisses Desjardins, l'Assurance-vie Desjardins inc. contribue déjà substantiellement à la réalisation des objectifs de La société financière des caisses Desjardins inc. Elle partage ses objectifs de synergie, de rentabilité et d'excellence et elle entend collaborer pleinement à leur réalisation, au sein du réseau des caisses Desjardins comme à l'extérieur de ce réseau.

En effet, l'Assurance-vie Desjardins inc., déjà fournisseur d'excellents services auprès du Mouvement des caisses Desjardins, les offre aussi, hors du contexte de ce réseau, aux personnes et aux groupes, aussi bien au Québec qu'ailleurs au Canada. Elle le fait directement, par ses propres réseaux de distribution qui comprennent entre autres une forte équipe d'assureurs-vie. Elle le fait aussi par l'entremise de sa filiale La Compagnie d'assurance-vie Laurier, à laquelle a été fusionnée la compagnie Annuity Life, acquise en mars 1990, et qui utilise un réseau national de courtiers.

L'expansion de l'Assurance-vie Desjardins inc. prend maintenant une nouvelle dimension avec l'acquisition, à l'été 1990, de la société d'assistance Evacmed qui lui ouvre le vaste champ des diverses formes d'assistance aux personnes, ici comme ailleurs.

D'autre part, dans le cadre de protocoles d'entente et de coopération intervenus entre La Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins du Québec et l'Association Générale de Retraites par Répartition (AGRR) ainsi que les Assurances du Crédit Mutuel (ACM), la compagnie a envisagé avec celles-ci différentes possibilités de collaboration pour la distribution de services d'assurance. Le premier résultat est le lancement d'un service d'assurance voyage à l'intention des Français voyageant sur le continent américain. L'Assurance-vie Desjardins inc. a participé à l'élaboration de ce service et en partage le risque en parts égales avec ses partenaires français, qui en assurent la distribution et la gestion.

La croissance et l'expansion de ses affaires ne dispensent pas l'Assurance-vie Desjardins inc. de gérer ses activités avec prudence et efficacité, afin d'offrir à ses assurés la pleine sécurité de ses garanties tout en contribuant par sa rentabilité à la croissance de La société financière des caisses Desjardins inc. et à la force du Mouvement des caisses Desjardins.

Les résultats de l'exercice 1990 indiquent que la nouvelle compagnie est en excellente santé financière et que les opérations de regroupement ne l'ont pas empêchée de poursuivre sa croissance. Nous avons en effet dépassé notre objectif d'une augmentation de 14 % de notre volume d'affaires. Nous sommes satisfaits de la croissance de notre actif, qui a progressé de 11 % en dépit du climat morose de l'économie. Le résultat net, qui est sensiblement au même niveau que l'année précédente, est aussi très satisfaisant, puisque nous avons engagé en cours d'exercice d'importantes dépenses reliées au regroupement.

Dès sa première année au sein de La société financière des caisses Desjardins inc., l'Assurance-vie Desjardins inc. affiche ainsi un profit dont la part attribuable aux actionnaires s'établit à 13,3 millions de dollars. Ceci nous permet de verser à la société de portefeuille, dès maintenant, un dividende de 6 millions de dollars.

Malgré cette croissance et ces bons résultats financiers, l'année a été dominée par les opérations de regroupement. Au cours des semaines qui ont suivi la création de la compagnie, nous avons défini sa structure, nommé ses cadres supérieurs et réparti ses activités entre le siège social de Lévis et le Bureau La Sauvegarde du Complexe Desjardins, à Montréal. Un comité d'intégration coordonne les aspects critiques de l'intégration des ressources

dans les deux sites principaux. Il travaille en étroite collaboration avec les premières vice-présidences qui doivent regrouper leurs activités, soit à Lévis, soit à Montréal.

Nous avançons selon un échéancier qui nous permettra de réaliser rapidement l'intégration, sans brûler les étapes au risque de compromettre les résultats positifs que nous escomptons du regroupement. Il n'empêche que l'ampleur des opérations met à lourde contribution l'ensemble de notre personnel. Je rends hommage à tous nos employés qui portent, en plus des tâches normales d'une compagnie en pleine croissance, le fardeau des inconvénients entraînés par le regroupement et qui supportent, il faut bien le dire, les tensions et l'anxiété qui vont de pair avec le regroupement de deux compagnies.

Nous avons offert à tous nos employés la continuité d'un emploi. Cet engagement porte à conséquence, particulièrement en cette période où l'économie se porte mal et où nombre de grandes sociétés font des mises à pied massives. Nous avons fait un pari sur l'avenir, que nous sommes déjà en voie de gagner. Notre croissance rapide permet que nous conservions nos ressources à notre service. Nous pouvons ainsi absorber de forts volumes de nouvelles affaires que des employés déjà expérimentés peuvent gérer avec efficacité dès leur entrée en vigueur.

Nous avons ainsi affecté des ressources déjà expertes, le premier janvier de cette année, à un nouveau contrat d'assurances collectives couvrant 12 500 employés du réseau du ministère de la Santé et des Affaires sociales du Québec. Avec le surcroît de travail occasionné par le regroupement, la croissance de nos affaires, le roulement normal du personnel et le départ à la retraite de certains employés sur base volontaire, encouragé par une politique incitative en ce sens, nous réduisons rapidement le surnombre de personnel et nous nous félicitons d'avoir concrètement manifesté notre volonté de maintenir l'esprit d'association qui nous unit à notre personnel.

Tout aussi précieux nous sont les administrateurs qui composent le premier conseil de la nouvelle société. Des personnes de grande valeur, qui faisaient partie des conseils d'administration de l'Assurance-vie Desjardins et de La Sauvegarde, n'ont pu se joindre au nouveau conseil, notamment en raison des dispositions de la Loi des caisses d'épargne et de crédit et nous avons ainsi été privés d'une grande somme d'expérience et de sagesse. Nous ne sommes pas en reste cependant,

puisque nos administrateurs ont réalisé un impressionnant travail en quelques mois et se sont astreints à participer aux fréquentes réunions du conseil et de ses comités qu'exige la mise sur pied d'une entreprise de cette taille.

Deux d'entre eux, prenant leur retraite, doivent déjà nous quitter. Il est heureux cependant que les nombreuses années de service de MM. Louis-Philippe Poulin et Maurice Lavallée aux conseils des deux anciennes sociétés aient trouvé leur couronnement dans la participation aux premiers travaux du conseil de la nouvelle société. M. Poulin a été le dernier président du conseil d'administration de La Sauvegarde et M. Lavallée était vice-président du conseil de la nouvelle société après l'avoir été à celui de l'Assurance-vie Desjardins.

Il faut souligner aussi le départ de deux des bâtisseurs de l'Assurance-vie Desjardins. M. Oscar Mercure a pris l'été dernier sa retraite après 41 ans de service, dont 18 au poste de président. M. Mercure et son collaborateur immédiat, M. René Massicotte, ont immensément contribué à la constitution du patrimoine de la nouvelle compagnie. Nous sommes heureux que M. Massicotte fasse bénéficiaire maintenant La société financière des caisses Desjardins inc. de sa grande connaissance du domaine de l'assurance et du Mouvement des caisses Desjardins.

Nous avons déploré, le printemps dernier, le décès de M. Clément Gauthier qui nous a tous affectés puisque, ancien employé de l'Assurance-vie Desjardins, il avait aussi été président de La Sauvegarde pendant neuf ans, de 1972 à 1981.

Dépositaires de l'héritage que nous ont laissé ces grands serviteurs des sociétés d'assurance-vie du Mouvement des caisses Desjardins, nous entreprenons de poursuivre leur œuvre. Nous sommes tous conscients que les ressources humaines, financières et techniques enviables de l'Assurance-vie Desjardins inc., de même que son potentiel, justifient les attentes élevées que nourrissent pour elle La société financière des caisses Desjardins inc. et le Mouvement des caisses Desjardins tout entier. Nous avons la ferme intention, non seulement de combler ces attentes, mais encore de les dépasser.

Chacune à sa façon, les deux anciennes compagnies étaient étroitement associées au Mouvement des caisses Desjardins. La nouvelle compagnie est maintenant l'une de ses pierres d'assise. Nous servions bien les membres du Mouvement et l'ensemble de la population québécoise, nous étendons désormais nos services aux autres collectivités francophones du pays et même à ses communautés anglophones et, par nos ententes commerciales, à d'autres nations. Nous étions des sociétés bien gérées, nous serons l'une des sociétés par qui la force financière du Mouvement sera accrue. Associés aux autres sociétés filiales et aux caisses Desjardins, nous continuerons avec elles à faire de ce grand Mouvement un partenaire majeur du développement socio-économique de notre milieu.

Le président et chef de la direction



Claude Gravel

*Dominer ses concurrents
en affaires, c'est l'enjeu
d'une course sans fin.*



*Il n'y a ni fil d'arrivée,
ni vainqueur. Rien que
le travail, des efforts et
du dépassement. Jour
après jour, le champion
est celui qui mène le
peloton.*

Les résultats financiers présentés dans ce rapport sont ceux de l'Assurance-vie Desjardins inc., qui a été créée le 1^{er} juillet 1990 par une loi de l'Assemblée nationale. Les données indiquées pour l'exercice 1989, à des fins de comparaison, sont les résultats de l'Assurance-vie Desjardins et de La Sauvegarde, consolidés et redressés pour les rendre comparables.

LES FONDS GÉNÉRAUX

L'Assurance-vie Desjardins inc. a réalisé son objectif de croissance de 14 % du volume d'affaires pour l'exercice 1990. En effet, les primes et cotisations ont augmenté de 16 % et totalisent 518,5 millions de dollars. De ce fait, elle franchit cette année le cap du demi-milliard de dollars en primes et cotisations, ce qui est une première pour une compagnie sur le marché québécois.

La compagnie s'attaque à son objectif d'augmenter ses parts de marché en assurances individuelles et collectives. Elle a obtenu cette année une croissance globale de près de 8 % en assurances individuelles et de près de 10 % en rentes individuelles. C'est en assurances collectives, avec près de 20 % d'augmentation, et surtout en rentes collectives, avec une croissance de plus de 60 %, que la compagnie a connu sa plus forte progression. Dans le domaine des rentes collectives, elle s'est signalée en remportant la majorité des appels d'offres du gouvernement fédéral, faits conjointement avec certains gouvernements provinciaux dans le cadre du Programme d'aide aux travailleurs âgés (PATA). À ce seul titre, la compagnie a obtenu des contrats d'une valeur de plus de 44 millions de dollars.

Le portefeuille des affaires transigées avec les caisses Desjardins et leurs membres a connu une croissance modérée à cause de la baisse du taux des primes de certains régimes et du ralentissement de l'activité économique. Cependant, il convient de souligner le grand succès de la campagne de promotion de l'Assurance vie-épargne Desjardins de l'automne, dont les effets sur le volume des primes se produiront au cours du prochain exercice, de même que le succès retentissant de l'Assurance voyage Desjardins, dont les ventes ont doublé en 1990.

Les revenus de placements ont augmenté de 6 % pour atteindre 169 millions de dollars. La compagnie a obtenu un taux de rendement net de 10,69 % sur l'actif des fonds généraux, ce qui constitue encore cette année une bonne performance compte tenu de la baisse des marchés boursiers. Au total, les produits des fonds généraux ont augmenté de 13 % et se chiffrent à près de 695 millions de dollars.

Les charges, à 635 millions de dollars, ont progressé de 18 %. On trouve les augmentations les

plus substantielles aux postes des prestations et rentes, de l'augmentation de la provision mathématique et des frais d'administration.

Les prestations et rentes, augmentant de 17 %, ont atteint 325 millions de dollars. Elles sont liées au volume d'affaires en vigueur, qui a beaucoup progressé comme on l'a vu, mais deux autres facteurs ont contribué à leur augmentation. Les résultats techniques se sont détériorés en cours d'année, notamment en assurance-salaire de courte durée et en assurance accident-maladie pour diverses raisons. Par ailleurs, l'obtention de plusieurs contrats du PATA a entraîné dès leur prise d'effet le paiement rétro-actif de nombreuses rentes déjà payables en vertu de ce programme.

L'augmentation de 23 % de la provision mathématique est liée à la croissance de nos ventes, particulièrement celle des rentes individuelles et collectives qui donnent lieu à la constitution de réserves importantes.

Les frais d'administration, qui se chiffrent à 73 millions de dollars, ont augmenté de 13 %. Cette croissance est particulièrement imputable au regroupement des deux compagnies qui ont constitué l'Assurance-vie Desjardins inc., à son intégration au sein de La société financière des caisses Desjardins inc. et à l'acquisition de filiales, ce qui a entraîné diverses dépenses, notamment en honoraires, cotisations, ainsi qu'en développement et modification de systèmes informatiques. En dépit de tous ces éléments, il convient de noter que l'augmentation des frais d'administration reste inférieure à celle de nos revenus en primes et cotisations.

LES FONDS DISTINCTS

Les fonds distincts sont comptabilisés à leur valeur marchande. Ils reflètent donc le résultat produit, au moment de la clôture de l'exercice, par les fluctuations du marché boursier. Les augmentations ou réductions de la valeur de ces portefeuilles produisent un effet correspondant sur la valeur des engagements de la compagnie au titre de ces fonds et n'ont donc pas d'impact sur le résultat d'exploitation.

En 1990, les cotisations ont diminué de 12 % cependant que les revenus de placements ont augmenté dans la même proportion. Au total, les revenus se sont maintenus au niveau de 1989. La

baisse du marché boursier a entraîné une perte en capital de l'ordre de 80 millions de dollars, qui se traduit par une diminution comparable des engagements. Les effets de cette baisse ont été limités par le travail de notre équipe de gestion des placements, qui se situe par ses résultats au 30^e percentile dans le classement de plus de 2 000 caisses de retraites recensées dans l'étude S.E.I.

LES RÉSULTATS

Le résultat d'exploitation de l'exercice s'établit à un peu moins de 60 millions de dollars, en diminution de 19 % sur celui de l'exercice précédent. Les participations et ristournes se chiffrent à 31,7 millions de dollars. Leur diminution de 26 % est notamment due au fait que certains portefeuilles d'affaires, attribués aux « mutualistes coopératifs » lors du regroupement, sont maintenant constitués de contrats sans participation et que le taux des primes de certains contrats avec participation a été réduit.

Une partie substantielle du montant de ce poste est consacrée cette année encore au paiement, pour le compte des adhérents aux contrats d'assurance prêt et d'assurance vie-épargne, de la taxe québécoise de 9 % sur les primes d'assurance. La compagnie verse à ce titre une somme de 13,9 millions de dollars, ce qui constitue une augmentation d'un peu plus de 4 % par rapport à l'exercice 1989. Le poste des participations et ristournes comprend par ailleurs une provision de 9,3 millions de dollars qui est versée au fonds de stabilisation du régime d'assurance prêt, propriété des assurés membres des caisses.

Les détenteurs de contrats avec participation recevront des participations conformes aux échelles prévues par la loi en vertu de laquelle est constituée l'Assurance-vie Desjardins inc. Il est opportun de rappeler que cette loi contient diverses dispositions visant à protéger les intérêts des assurés participants, l'une ayant trait à la garantie pour cinq ans du paiement de participations. Les preneurs de contrats comprenant des clauses contractuelles qui prévoient des ristournes selon les résultats techniques de l'exercice recevront des ristournes conformes à ces dispositions.

Le résultat net de l'exercice, au montant de 19,2 millions de dollars, est très légèrement supérieur à celui de l'exercice précédent. Il s'agit d'un

excellent résultat puisque la compagnie a engagé en cours d'exercice de nombreuses charges exceptionnelles reliées au regroupement.

La part des résultats de l'exercice attribuable aux actionnaires se chiffre à 13,3 millions de dollars, qui représentent la partie des bénéfices des deux anciennes compagnies déterminée par la durée de leur présence respective au sein de La société financière des caisses Desjardins inc., soit l'exercice entier pour La Sauvegarde et le second semestre pour l'Assurance-vie Desjardins. Un dividende de 6 millions de dollars sera versé aux actionnaires à même les excédents, dans le cadre d'une politique de dividendes adoptée par le conseil d'administration.

LE BILAN

L'actif propre de l'Assurance-vie Desjardins inc. a augmenté de 11 % au terme de l'exercice 1990. Compte tenu de la valeur des fonds distincts, 798 millions de dollars, l'actif total s'élève à un peu plus de 2,6 milliards de dollars. Aux postes de l'actif, il importe de souligner la diminution importante des placements dans des filiales qui s'explique par le transfert, pour des raisons d'économie fiscale, des immeubles de notre filiale la Société immobilière AVD inc., qui sont maintenant comptabilisés comme immeubles à l'actif de la société mère.

Au passif, la provision mathématique a augmenté de près de 180 millions de dollars. Le capital-actions et les excédents totalisent 178 millions de dollars, en décroissance de 3 % par rapport à l'exercice précédent. Cette légère baisse traduit la diminution de la réserve d'évaluation des valeurs mobilières et le versement de dividendes aux actionnaires.

Le capital et les excédents constituent une valeur amplement suffisante par rapport à l'actif pour garantir à nos assurés une complète sécurité, ce qui est l'un de nos objectifs permanents.

L'ENCOURS

La somme des engagements de l'Assurance-vie Desjardins inc. en vertu de ses contrats d'assurance-vie atteignait à la fin de l'exercice 38,3 milliards de dollars, en hausse de près de 8 % sur l'encours à la fin de 1989. Ce montant ne comprend pas l'encours de notre filiale La Compagnie d'assurance-vie Laurier, qui se chiffrait à 5,9 milliards de dollars.

Les activités ont été intenses pendant l'exercice 1990, dans cette compagnie en cours de regroupement. Elles ont été consacrées à la réalisation de quatre grands objectifs: la croissance et l'expansion, l'amélioration des services, l'amélioration de l'efficacité et de la rentabilité de l'entreprise et l'intensification des communications. Elles ont eu comme toile de fond la réalisation des premières phases du regroupement de l'Assurance-vie Desjardins et de La Sauvegarde, qui fait l'objet d'un texte distinct, en page 14.

CROISSANCE

C'est la première vice-présidence Assurances et Rentes collectives qui a connu la plus forte progression des ventes. Les primes d'assurances collectives ont augmenté de près de 20 % et les cotisations de rentes collectives ont fait un bond de plus de 60 %. Plusieurs groupes se sont joints en 1990 aux assurés de l'Assurance-vie Desjardins inc. Parmi ces nouveaux venus figurent entre autres la Provincial Association of Catholic Teachers, la Fédération des médecins spécialistes du Québec, l'Association des chirurgiens-dentistes du Québec, la ville de Baie-Comeau et la compagnie de transport par autobus Orléans. Un autre important contrat, avec les quelque 12 500 employés syndiqués non syndiqués du réseau du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec, a pris effet le 1^{er} janvier 1991 et ne se reflétera que dans les résultats du prochain exercice.

La croissance remarquable du volume des cotisations de rentes collectives est principalement due à une série de contrats importants remportés en soumission. Ces contrats, octroyés conjointement par le gouvernement fédéral et certains gouvernements provinciaux dans le cadre du Programme d'aide aux travailleurs âgés (PATA), ont pour objet d'assurer le paiement de rentes à des milliers de travailleurs mis à pied. L'Assurance-vie Desjardins inc. a obtenu au cours de 1990 la quasi-totalité des contrats pour lesquels des soumissions ont été sollicitées. Elle a obtenu huit contrats d'une valeur de quelque 44 millions de dollars au Québec, en Ontario, au Nouveau-Brunswick, au Manitoba et à Terre-Neuve.

Les ventes ont aussi augmenté auprès des groupes de petite taille puisque les assureurs-vie Desjardins ont fait souscrire plus de 800 régimes d'assurances collectives Solo, destinés aux groupes de quatre personnes ou moins.

Les assureurs-vie Desjardins sont de plus en plus présents dans tous les milieux. Un des principaux objectifs de la compagnie est l'expansion de son équipe d'assureurs-vie de carrière. Le regroupement des équipes de l'Assurance-vie Desjardins et de La Sauvegarde en une seule permet en soi de constituer un groupe imposant d'assureurs-vie et cette nouvelle équipe a déjà commencé à prendre de l'expansion. Malgré une sélection rigoureuse, le nombre des nouveaux assureurs-vie s'est accru de 47 % en 1990 et l'équipe, au total, a augmenté de 25 %. Elle comptait, à la fin de 1990, 338 assureurs-vie.

L'augmentation du nombre des assureurs-vie va de pair avec l'accroissement de leur efficacité. Les ventes d'assurances individuelles de l'Assurance-vie Desjardins inc., progressant de près de 14 %, ont augmenté sept fois plus que la moyenne des ventes de l'industrie au Québec et au Canada. Les chefs de file ont été les membres de l'agence l'Estuaire, de Rimouski, dirigée par M. Sylvain Lévesque, qui ont réussi une première dans la compagnie: plus d'un million de dollars de primes souscrites. L'agence l'Estuaire a mérité d'emblée le trophée Excellence, remis à la meilleure agence du réseau de l'Assurance-vie Desjardins. Dans le réseau de La Sauvegarde, l'agence Québec-Laurier, dirigée par M. Claude Doyon, s'est mérité l'honneur de recevoir la Coupe du Président.

La première vice-présidence Assurances et Rentes des caisses a connu sa part de succès. La vedette, cette année, a été l'Assurance voyage Desjardins, dont les ventes ont doublé, donnant raison à ses concepteurs qui avaient vu dans ce genre d'assurance un important marché à développer au Québec. La distribution de l'assurance voyage franchit maintenant les frontières du Québec et s'étend en France comme on le verra plus loin.

L'Estrie excelle. MM. Yvon Béland, de l'agence l'Estrie de l'Assurance-vie Desjardins et Vincent Hallé, de l'agence Sherbrooke de La Sauvegarde, ont été en 1990 nos meilleurs assureurs-vie. Ils travaillent sur le micro-ordinateur qui permet aux assureurs-vie Desjardins de proposer à leurs clients la meilleure solution à leurs besoins de sécurité financière.



L'Assurance vie-épargne Desjardins a, elle aussi, connu un grand succès en 1990. Une promotion originale, à laquelle se sont associées plusieurs centaines de caisses Desjardins, a obtenu des résultats remarquables, puisqu'on a atteint 215 % de l'objectif.

EXPANSION

La croissance de l'Assurance-vie Desjardins inc. s'est poursuivie sur un autre tableau, celui de l'expansion de ses activités. Sa filiale Laurier Life Holdings Ltd., acquise à l'automne 1989, s'est elle-même portée acquéreur en mars 1990 de la compagnie Annuity Life, une société ontarienne spécialisée dans la souscription de rentes. Les deux compagnies propriété de Laurier Life Holdings Ltd., La Compagnie d'Assurance-vie Laurier et Annuity Life, ont complété leur fusion à la fin de l'exercice 1990 dans le cadre d'une charte fédérale. Par cette acquisition et par sa propre croissance, Laurier Life Holdings Ltd. a vu son actif augmenter de près de 260 % et atteindre les cent millions de dollars.

Au cours de l'été, l'Assurance-vie Desjardins inc. a jeté les bases d'un autre volet très prometteur de son expansion en acquérant la société Evacmed. Sise à Montréal, cette compagnie fournit à diverses sociétés – dont l'Assurance-vie Desjardins inc. – des services d'assistance-voyage et d'évacuation médicale. Cette nouvelle filiale constitue l'un des moyens qu'utilisera la compagnie pour lancer de nouveaux services dans le domaine de l'assistance aux personnes. Le vieillissement de la population, les déplacements plus nombreux et plus longs, de même que les contraintes qu'impose l'état des fonds publics sur l'offre par les gouvernements de services de soutien et d'assistance aux citoyens, ouvrent des perspectives nouvelles dans ce secteur encore très peu développé en Amérique.

Ce sont là quelques-unes des nombreuses raisons qui ont incité l'Assurance-vie Desjardins inc. à poursuivre et intensifier les relations déjà établies — par elle et par le Mouvement des caisses Desjardins — avec l'Association Générale de Retraites par Répartition et les Assurances du Crédit Mutuel (voir en page 12).

AMÉLIORATION DES SERVICES

Regroupement, intégration, acquisitions et associations sont autant d'occasions d'améliorer la qualité des services offerts à notre clientèle. Le regroupement de deux compagnies permet de retenir, au bénéfice des clients de la nouvelle compagnie, le meilleur des deux anciennes. L'acquisition de filiales permet de dispenser de nouveaux services, d'accroître l'utilisation en commun de services divers et d'augmenter, par la percée dans de nouveaux marchés, le nombre des clients: ce sont tous des éléments qui concourent à l'augmentation du nombre des services, à leur amélioration, à la réduction de leur coût de revient et à la conservation d'une clientèle de mieux en mieux servie.

Le regroupement de l'Assurance-vie Desjardins et de La Sauvegarde a déjà permis, en Assurances et Rentes individuelles, d'étendre le système intégré de support informatique à toute l'équipe des assureurs-vie. Ce système, qui repose sur l'utilisation de micro-ordinateurs, permet à tous les assureurs-vie d'offrir à leurs clients une meilleure analyse de leurs besoins et de leur proposer les solutions optimales. Il rend de plus accessible à tous les clients des assureurs-vie la police universelle Évolutive Desjardins, dont l'extrême souplesse est rendue possible par le traitement informatique des hypothèses et des projections.

Ce support informatique, qui comprend un système informatisé de gestion de la clientèle, est l'un des points d'appui de la politique de Qualité totale implantée en assurance individuelle. De la vérification des délais de service jusqu'aux vérifications du degré de satisfaction des clients, cette politique englobe tous les aspects des relations avec les assurés et de la gestion des contrats.

Le regroupement a été entre autres l'occasion de réviser l'ensemble des services d'assurances et de rentes individuelles. La popularité de la police universelle Évolutive Desjardins en fait l'élément principal de cette nouvelle gamme. Un portefeuille de rentes révisé est déjà implanté et l'équivalent sera réalisé au début de 1991 pour les polices d'assurance.



Madame Louise Lussier, directrice générale d'Evacmed. Acquisée par l'Assurance-vie Desjardins en 1990, cette compagnie spécialisée dans l'assistance-voyage et l'évacuation médicale étendra ses activités dans le vaste domaine de l'assistance aux personnes.



L'année 1990 a marqué le 90^e anniversaire de la Caisse populaire de Lévis. À celle-ci, comme aux quelque 1 340 autres caisses Desjardins du Québec et aux caisses populaires d'autres provinces, l'Assurance-vie Desjardins inc. offre des services pour les membres, les dirigeants et les employés.

Des échanges sont institués avec notre filiale La Compagnie d'Assurance-vie Laurier, dont certains services sont offerts par l'intermédiaire des assureurs-vie Desjardins. Celle-ci bénéficiera bientôt, pour sa part, du très efficace système informatisé de gestion des contrats d'assurances et de rentes individuelles de l'Assurance-vie Desjardins inc. Par ailleurs, elle est maintenant en mesure d'offrir des services spécialisés en assurances collectives, grâce à l'expertise de l'Assurance-vie Desjardins inc.

Les services offerts aux membres et au personnel des caisses Desjardins par la première vice-présidence Assurances et Rentes des caisses sont en constante révision et chaque année apporte ses améliorations. Des régimes comme l'Assurance prêt Desjardins et l'Assurance vie-épargne Desjardins, qui sont intégrés aux services offerts par les caisses, ont été refondus au cours des dernières années et font l'objet d'adaptations mineures. Les efforts sont plutôt orientés maintenant vers le soutien, par divers moyens, du personnel-conseil des caisses qui est le pivot de l'offre des services de prêt et d'épargne. La formation est donc au premier plan.

Dans les services offerts en distribution directe, c'est l'Assurance populaire Desjardins qui a fait l'objet des plus importantes améliorations, comme on l'avait annoncé au début de l'année. Cette assurance offre depuis le mois de mai des garanties plus élevées. Les échelles de primes sont maintenant distinctes pour les femmes et les hommes, pour les fumeurs et les non-fumeurs.

L'assurance des dirigeants, qui protège les dirigeants bénévoles des caisses Desjardins, comporte de nouvelles garanties: assurance voyage, garantie supplémentaire en cas de mort ou mutilation accidentelles et rente d'invalidité en cas d'accident. L'assurance des employés du Mouvement des caisses Desjardins couvre maintenant les frais de traitement par les praticiens de certaines médecines douces.

Quant à l'Assurance voyage Desjardins, dont on a mentionné le succès, elle est désormais uniforme, qu'elle soit offerte dans les caisses

Desjardins ou dans le réseau auquel nous a donné accès l'acquisition, en 1989, de Compagnon Assurance Voyage.

Les Assurances et Rentes collectives disposent maintenant d'un système informatisé de gestion des rentes à la fine pointe de la technologie. Le système GERER permet une grande souplesse dans la gestion des régimes collectifs de rentes et nos clients apprécient entre autres sa capacité de leur permettre le mode de placement qui leur convient et de produire les rapports dont ils ont besoin.

Notre percée dans de nouveaux marchés en assurances et rentes collectives, comme par exemple les contrats du programme PATA, est facilitée par notre expertise et l'efficacité de nos systèmes de gestion. Le ministre fédéral du Travail, responsable du volet fédéral du programme, a souligné le printemps dernier, lors de la conférence de presse conjointe annonçant le premier contrat, qu'il s'agissait d'une première: le PATA est en effet le premier programme gouvernemental géré par l'entreprise privée. «La livraison d'un programme fédéral-provincial par le secteur privé est une approche tout à fait nouvelle, a déclaré le ministre Jean Corbeil. Elle a pour objet d'assurer une livraison efficace et rapide des prestations... (Elle) permet de profiter de l'efficacité du secteur privé dans la gestion des fonds et la livraison des chèques aux travailleurs âgés.»

DES RESSOURCES PLUS EFFICACES

La très grande importance qu'on a toujours attachée à la formation et au perfectionnement du personnel ne s'est pas démentie. De plus, la restructuration des activités de la compagnie regroupée a entraîné plusieurs réaffectations d'employés à de nouveaux postes, et donc un besoin accru de formation. Quelques employés se sont particulièrement distingués par des succès académiques. Mme Josée Ruelland et M. René St-Amand ont été reçus *fellow* du Life Management Institute. M. Daniel Théoret a obtenu le diplôme de *Certified Financial Analyst*. M. Louis Larochelle est devenu *fellow* de l'Institut canadien des actuaires et M. Camil Lévesque a obtenu une maîtrise en administration des affaires.

L'implantation d'un système de rémunération incitative reliée aux objectifs stratégiques, de même qu'une campagne de suggestion d'idées sur la productivité, ont valu à l'entreprise de remporter un trophée Excellence au gala Humanis 1990. L'implantation d'un programme d'accès à l'égalité en emploi figure au programme de l'exercice 1991. Le regroupement a favorisé ou rendu nécessaires plusieurs activités : mise en place de politiques d'intégration, évaluation de tous les emplois, dotation de nombreux postes.

Par ailleurs l'entreprise, respectant le désir d'association d'une partie de ses employés, négociera une nouvelle entente collective avec le syndicat des employés de La Sauvegarde, qui font maintenant partie de l'Assurance-vie Desjardins inc.

Les personnes affectées au développement et à la gestion des ressources techniques ont, elles aussi, absorbé un surcroît de travail dans le cadre du regroupement. Un premier système informatique de gestion élaboré pour la nouvelle compagnie est en opération depuis le 1^{er} janvier. Le système MSA a permis d'intégrer toutes les opérations de comptabilité de l'entreprise regroupée.

Le système global assurant la gestion des activités des Assurances et Rentes des caisses a été optimisé et comprend de nouvelles fonctions qui permettent de fournir un service plus rapide et plus efficace. Plusieurs initiatives nous permettent un meilleur fonctionnement, à des coûts moindres, dans plusieurs secteurs comme le courrier, la gestion des stocks et la conservation des documents.

Enfin, nous menons simultanément la réfection du siège social et le réaménagement des espaces de travail, au siège social et au Bureau La Sauvegarde.

INTENSIFICATION DES COMMUNICATIONS

Plusieurs activités destinées à mieux faire connaître l'Assurance-vie Desjardins inc. ont été menées dans le cadre du regroupement. Depuis le 1^{er} juillet, la compagnie a réalisé plusieurs projets : création d'un logotype, campagnes publicitaires, rencontres et conférences de

presse, enquête sur la notoriété de l'entreprise et sur les attitudes et opinions des consommateurs. Une nouvelle phase de publicité institutionnelle sera diffusée au printemps 1991.

Deux importantes commandites, élaborées au sein des deux compagnies regroupées, ont eu lieu cette année. La compagnie a commandité le livre *Mieux vivre avec son environnement*, publié par un groupe d'auteurs spécialisés sous la coordination du Comité de santé environnementale des DSC du Québec. Cet ouvrage, dont l'Assurance-vie Desjardins inc. a elle-même distribué 40 000 exemplaires, traite de nombreuses questions reliées à la fois à la santé des personnes et à la protection de l'environnement. Par ailleurs, l'Assurance-vie Desjardins inc. a poursuivi la commandite de tournois de golf, tenue depuis plusieurs années par La Sauvegarde. Plusieurs professionnels du golf québécois ont participé à la Coupe Desjardins, au Défi La Sauvegarde-Desjardins et au Rendez-vous Séniors La Sauvegarde-Desjardins.

Parmi les nombreuses autres commandites de l'Assurance-vie Desjardins inc. figure entre autres, pour la quatrième année, l'événement Expotech, mis sur pied par le groupe Lavalin en collaboration avec la Société du Vieux-Port de Montréal.

Sur le plan social, les nombreux dons consentis par la compagnie à divers organismes culturels, éducatifs, de recherche ou de bienfaisance lui ont valu d'être reconnue «entreprise généreuse» dans le cadre du Programme de sensibilisation des entreprises IMAGINE.

Des connaisseurs à la Bourse de Montréal. MM. Pierre Champagne, gestionnaire de portefeuilles d'obligations, Gérard Bouvier, premier vice-président Placements, Mme Diane Fleurent, vice-présidente Placements mobiliers et M. Réal Trépanier, gestionnaire de portefeuilles d'actions canadiennes, ayant prévu la récession, avaient adopté une position défensive qui a largement contribué à notre bon classement parmi les gestionnaires de caisses de retraite.



UN ACCORD COMMERCIAL AVEC DEUX GROUPES FRANÇAIS

L'AGRR (Association Générale de Retraites par Répartition) est une institution française de prévoyance qui assure, en complément de la Sécurité Sociale, diverses garanties aux salariés d'entreprises adhérentes, ainsi qu'à des retraités.

AGRR Retraite gère des caisses de retraite complémentaires. Les régimes de retraite par répartition, à l'inverse des régimes par capitalisation, ont pour principe de base le paiement des prestations aux retraités à même les cotisations des participants actifs. En vertu de quelque 110 000 contrats, AGRR Retraite verse des prestations à plus d'un million de retraités. AGRR Prévoyance offre des assurances-décès, des rentes d'invalidité et des assurances frais médicaux à plus de 1,7 million d'adhérents. AGRR PRIMA (Prévoyance, Réassurance, Incendie, Multirisque et Automobile) offre des assurances frais médicaux, I.A.R.D., un régime de prévoyance pour les personnes âgées, ainsi que des voyages organisés et des séjours dans ses résidences de vacances, par l'intermédiaire de PRIMATOUR.

Le Crédit Mutuel s'apparente beaucoup au Mouvement des caisses Desjardins. Plus de 2 300 caisses, comptant quelque 4 100 points de service, sont groupées en 21 fédérations régionales. Les caisses du Crédit Mutuel appartiennent à 4,9 millions de sociétaires et comptent plus de 7,5 millions de clients. Elles sont dirigées par 36 000 administrateurs bénévoles et emploient 22 000 personnes.

Les Assurances du Crédit Mutuel (ACM) distribuent par l'intermédiaire des caisses de 16 fédérations des assurances vie et I.A.R.D. dont le volume de primes atteint un milliard de dollars canadiens. Elles comptent plus de 2,5 millions d'assurés. Dans le cadre d'un protocole général d'accord et de coopération entre le Crédit Mutuel et le Mouvement des caisses Desjardins, les Assurances du Crédit Mutuel ont acquis 10 % du capital-actions de Assurances générales des caisses Desjardins.

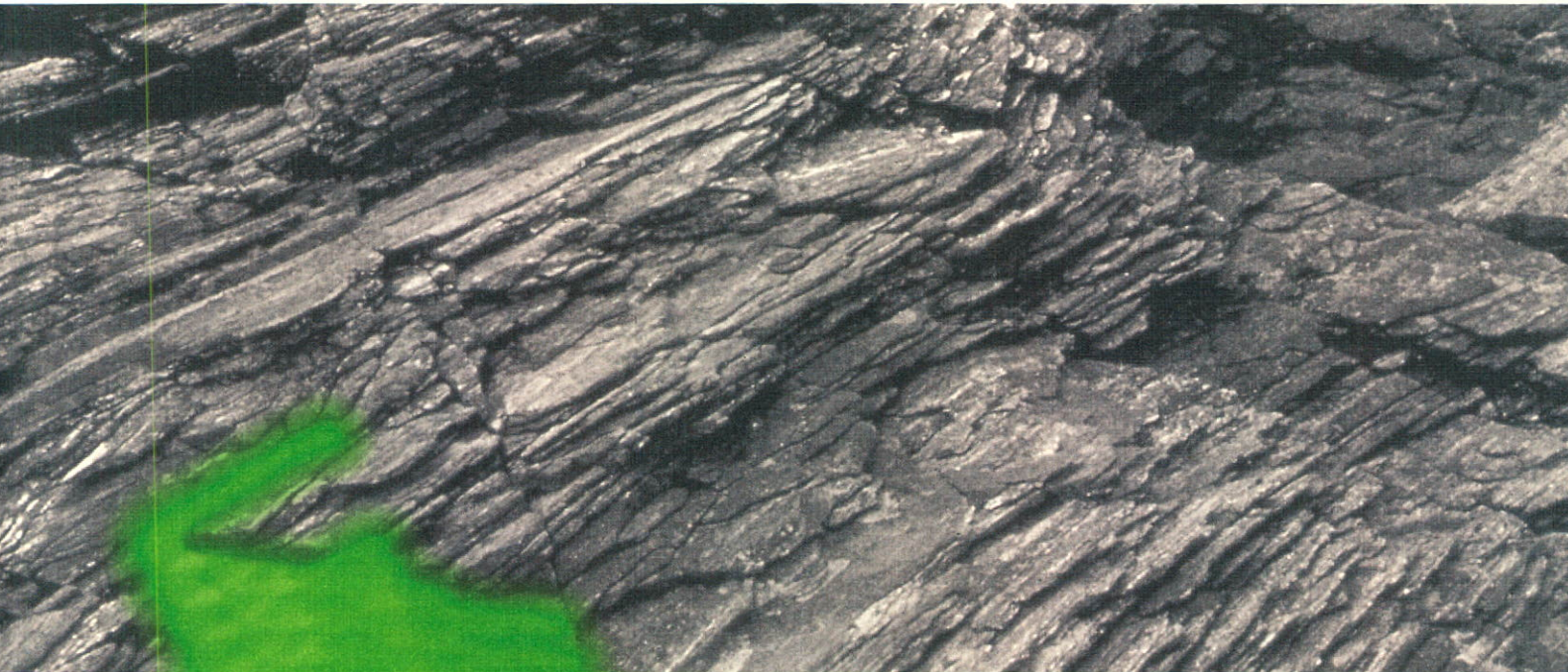
AGRR, ACM et l'Assurance-vie Desjardins inc. ont conclu une entente en vue de la distribution d'une assurance voyage à l'intention des citoyens français voyageant sur le continent américain. Le risque de cette assurance, gérée et distribuée par AGRR et les ACM auprès de leurs clientèles respectives, est partagé entre les trois partenaires.

Plusieurs facteurs ont joué en faveur de cette entente: le nombre élevé de voyageurs français en Amérique, l'expertise de l'Assurance-vie Desjardins inc. en assurance voyage de même que son acquisition de la firme Evacmed, la communauté de langue, le coût des frais médicaux et hospitaliers au Canada et aux États-Unis, ainsi que les relations institutionnelles que nous entretenons avec chacun de ces deux groupes.

L'assurance voyage est déjà incluse dans la couverture de plus de 100 000 cotisants d'AGRR Prévoyance et elle sera graduellement étendue à plusieurs organismes, entreprises et groupes de retraités. Les ACM, pour leur part, la distribueront dans leur réseau.

Ce premier accord commercial entre ces groupes français et la compagnie d'assurances de personnes du Mouvement des caisses Desjardins est vu par les partenaires comme le début d'une longue et fructueuse coopération.

*C'est avec le temps
qu'on élabore les choses
qui durent.*



*L'Assurance-vie
Desjardins, solidement
appuyée sur les réalisa-
tions des sociétés qui la
constituent, construit
maintenant son avenir,
strate après strate.*

Les membres du comité d'intégration en session de travail. MM. Jacques Gariépy, Roch Laflamme, Lucien Roy, Jean-Claude Beaulieu, président du comité, Louis Doyon, Claude Daigle et Gaston Cossette suivent de près toutes les étapes de l'intégration des deux compagnies qui constituent l'Assurance-vie Desjardins inc.

Le regroupement de l'Assurance-vie Desjardins et de La Sauvegarde Compagnie d'assurance sur la vie est chose faite sur le plan juridique depuis le 1^{er} juillet 1990, mais l'intégration des ressources de la nouvelle compagnie s'étend, quant aux éléments essentiels, sur une période de 18 mois qui se terminera avec l'année 1991.

La macrostructure de l'Assurance-vie Desjardins inc. comprend sept premières vice-présidences, qui relèvent du président et chef de la direction :

- Assurances et Rentes des caisses
- Assurances et Rentes collectives
- Recherche, Actuariat et Service à la clientèle, Assurances et Rentes individuelles
- Ventes et Mise en marché, Assurances et Rentes individuelles
- Placements
- Planification, Actuariat, Contrôle et Systèmes
- Ressources humaines et Administration.

Les activités de la compagnie ont été réparties entre le siège social, à Lévis, et le Bureau La Sauvegarde du Complexe Desjardins, à Montréal. Sont logées à Montréal la direction des Assurances et Rentes individuelles et des Placements, à l'exception dans ce dernier cas de la gestion des prêts hypothécaires.

Les activités d'intégration se déroulent sous la supervision d'un comité dont l'objectif est la réussite d'un regroupement harmonieux et bien coordonné, tout en préservant, tout au long du processus, la qualité des services offerts aux assurés et en atteignant un niveau souhaité d'efficacité et de rentabilité.

Le comité a apporté une grande attention à la réaffectation, dans chaque site, d'employés qui étaient auparavant au service d'un secteur qui est maintenant regroupé dans l'autre site. Cette mesure a touché 46 personnes à Montréal et 73 à Lévis. La compagnie a favorisé, dans l'application de sa politique de continuité d'emploi, la réaffectation des employés plutôt que leur déménagement. La réalisation de cet objectif, facilitée par la relative similarité de plusieurs postes relevant de secteurs d'activités différents, a permis de limiter les dérangements dans la vie personnelle des employés concernés, de même que les coûts du regroupement.

D'autres aspects complexes du regroupement sont la synchronisation du transfert des employés réaffectés, l'harmonisation des politiques de gestion des ressources humaines, le choix et l'implantation des systèmes d'information et de gestion retenus, de même que l'intégration des équipes de vente et des services offerts à la clientèle.

Le maintien de la qualité des services aux assurés – et même leur amélioration – ont été assurés grâce à une préoccupation constante de la part de chacune des personnes qui sont engagées dans la planification et la réalisation des activités de regroupement.



Laurier Life Holdings Ltd., filiale de l'Assurance-vie Desjardins inc. acquise à l'automne 1989, est la première société du Mouvement des caisses Desjardins dont le siège social est situé hors du Québec. Cette société de gestion contrôle La Compagnie d'Assurance-vie Laurier. À la suite de l'acquisition de la compagnie Annuity Life, en mars 1990, la direction de la société de gestion a procédé à la fusion des deux compagnies, qui a été complétée à la fin de l'exercice 1990. Cette acquisition et la fusion qui a suivi découlent de la volonté de l'Assurance-vie Desjardins inc. de favoriser la croissance et l'expansion rapide de Laurier.

Cette compagnie offre maintenant des assurances individuelles, de même que des rentes, des REER et des FERR par l'intermédiaire d'un réseau pancanadien de courtiers et de quelques intermédiaires spécialisés en services financiers.

Le nombre de courtiers faisant affaires avec Laurier a augmenté de 40 % en 1990 et se chiffre maintenant à 3 500. La croissance de son réseau, de même qu'une entente quant à la distribution de certains de ses services par les assureurs-vie Desjardins, ont permis à la compagnie d'atteindre son objectif de vente de 5 millions de dollars en primes d'assurances.

La propre croissance de la compagnie Laurier, combinée à l'intégration de Annuity Life, ont fait augmenter son actif consolidé de 258 % en 1990. Cet actif s'établit maintenant à 100 millions de dollars. Les revenus de la compagnie ont dépassé les 38 millions de dollars en primes brutes.

Distribuant ses services par l'intermédiaire de courtiers, Laurier compte accroître sa part de ce marché qui est caractérisé par une très forte concurrence dans les produits, le service et la rémunération.

À une époque où les alliances entre les entreprises des différents piliers des services financiers sont de plus en plus fréquentes, Laurier escompte beaucoup de son appartenance au Mouvement des caisses Desjardins. Elle bénéficiera bientôt du système informatisé de gestion des assurances et rentes individuelles de l'Assurance-vie Desjardins inc. par voie de télécommunication. Diverses ententes ont été conclues entre la société mère et la filiale en matière de gestion des placements, de réassurance ou d'offre de services d'assurance spécialisés.

Comme l'écrit son président et chef de la direction, M. Van Campbell: «Après notre première année ensemble, nous mesurons et comprenons la valeur que représente *l'incroyable force de la coopération*».



RÉSULTATS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE
(en milliers de dollars)

	1990	1989
PRODUITS		
Fonds généraux		
Primes et cotisations	518 514	445 729
Intérêts, dividendes, loyers et gains nets en capital après déduction des frais de placements	169 703	160 486
Honoraires de gestion et autres	5 843	5 616
Virements de réserve des fonds distincts	619	556
	<u>694 679</u>	<u>612 387</u>
Fonds distincts (note 3-B)	30 169	164 413
	<u>724 848</u>	<u>776 800</u>
CHARGES		
Fonds généraux		
Prestations et rentes	325 007	278 537
Augmentation de la provision mathématique	179 228	145 259
Intérêts sur prestations et sommes en dépôt	18 356	16 067
Taxes sur primes et taxes diverses	6 853	6 396
Commissions	18 430	15 569
Administration	73 093	64 740
Honoraires de gestion	13 971	12 339
	<u>634 938</u>	<u>538 907</u>
Fonds distincts (note 3-B)	30 169	164 413
	<u>665 107</u>	<u>703 320</u>
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	59 741	73 480
Participations et ristournes (note 12)	31 684	42 741
Intérêts attribués au fonds de réserve	14	34
	<u>31 698</u>	<u>42 775</u>
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS SUR LE REVENU	28 043	30 705
Impôts sur le revenu (note 2-G)	8 831	11 555
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	19 212	19 150

EXCÉDENTS ET SURPLUS D'APPORT

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE

(en milliers de dollars)

	Excédents affectés	Excédents non affectés	Total 1990	Total 1989
SOLDE AU DÉBUT	38 786	112 410	151 196	130 963
Redressements des exercices antérieurs	—	—	—	(5 067)
Redressements à la suite du changement de juridiction (note 4)	(3 755)	20 088	16 333	18 387
SOLDE REDRESSÉ	35 031	132 498	167 529	144 283
Résultat net de l'exercice	—	19 212	19 212	19 150
Dividende aux actionnaires	—	(6 000)	(6 000)	—
Augmentation de la réserve d'évaluation pour les actions ainsi que pour les gains et pertes en capital réalisés et reportés sur obligations et actions	(18 991)	—	(18 991)	4 096
Augmentation de la réserve supplémentaire contre le risque du SIDA	4 056	(4 056)	—	—
Augmentation de la réserve complémentaire à la provision mathématique de certains contrats	1 231	(1 231)	—	—
SOLDE À LA FIN	<u>21 327</u>	<u>140 423</u>	<u>161 750</u>	<u>167 529</u>

17

	1990	1989
LES EXCÉDENTS AFFECTÉS SONT RÉPARTIS COMME SUIT:		
Réserve d'évaluation pour les actions ainsi que pour les gains et pertes en capital réalisés et reportés sur obligations et actions (note 2-F)	9 868	28 859
Réserve supplémentaire contre le risque du SIDA (note 2-E)	8 260	4 204
Réserve complémentaire à la provision mathématique de certains contrats	3 199	1 968
	<u>21 327</u>	<u>35 031</u>
SURPLUS D'APPORT	<u>14 130</u>	<u>14 130</u>

LE 31 DÉCEMBRE
(en milliers de dollars)

	1990	1989
ACTIF		
Obligations et débetures	703 065	662 135
Actions et parts sociales (note 6)	96 660	104 797
Placements dans des filiales (note 2-B)	15 336	45 242
Prêts hypothécaires	793 718	687 214
Avances sur polices	16 130	16 694
Immeubles (note 2-C)	59 419	13 221
Mobilier et équipement (note 2-D)	8 967	6 985
Encaisse	3 565	5 298
Dépôts à terme	46 060	22 160
Primes et cotisations à recevoir	26 961	27 437
Revenus de placement à recevoir	27 444	24 987
Autres éléments à court terme	22 644	24 106
	1 819 969	1 640 276
Fonds distincts (note 3-C)	797 713	897 632
	2 617 682	2 537 908

Approuvé par le conseil d'administration
Yves Malo, président du conseil
Claude Gravel, f.s.a., f.i.c.a., président et chef de la direction

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux actionnaires de l'Assurance-vie Desjardins inc.

Nous avons vérifié le bilan de l'Assurance-vie Desjardins inc. au 31 décembre 1990 et les états des résultats, de l'excédent non distribué et de l'évolution de la situation financière de l'exercice clos à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la compagnie. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, d'après ce qu'indiquent les livres de la compagnie et d'après les explications et les renseignements qui nous ont été donnés, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la compagnie au 31 décembre 1990, les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice clos à cette date selon les principes comptables généralement reconnus pour les entreprises d'assurance de personnes, selon les exigences de la Loi sur les assurances du Québec et d'une loi privée de l'Assemblée nationale du Québec.

Mallette Maheu
Comptables agréés
Québec, le 6 février 1991.

	1990	1989
PASSIF		
Provision mathématique (note 2-A)	1 329 877	1 150 649
Provision pour demandes de prestations en voie de règlement et pour celles non déclarées	80 751	97 360
Provision pour participations et ristournes	31 981	41 707
Dépôts des assurés	135 952	121 878
Hypothèque à payer (note 7)	250	319
Commissions, salaires et autres frais à payer	18 141	9 811
Taxes et impôts à payer	614	3 889
Autres éléments à court terme	44 403	30 309
	<u>1 641 969</u>	<u>1 455 922</u>
Engagements des fonds distincts	797 713	897 632
	<u>2 439 682</u>	<u>2 353 554</u>
CAPITAL-ACTIONS ET EXCÉDENTS		
Capital-actions (note 8)	2 120	2 120
Surplus d'apport (note 9)	14 130	14 130
Fonds de réserve	—	575
Excédents affectés (note 9)	21 327	35 031
Excédents non affectés (note 9)	140 423	132 498
	<u>178 000</u>	<u>184 354</u>
	<u>2 617 682</u>	<u>2 537 908</u>

Engagements et éventualités (notes 11 et 13)

CERTIFICAT DE L'ACTUAIRE

J'ai fait l'évaluation du passif des polices de l'Assurance-vie Desjardins inc. pour le bilan au 31 décembre 1990 et pour l'état des résultats de l'exercice clos à cette date.

À mon avis, l'évaluation est conforme aux recommandations de l'Institut canadien des actuaires sur la préparation des états financiers des compagnies d'assurance. La provision mathématique des polices constitue un montant approprié pour couvrir les paiements futurs aux termes des polices de la compagnie.

Cette provision répond aux exigences de la Loi sur les assurances du Québec. Une charge appropriée pour tenir compte de cet élément de passif a été portée à l'état des résultats. Le montant de l'affectation d'excédent, pour les polices dont la valeur de rachat est plus élevée que la provision mathématique, est approprié.

Camil Lévesque, m.b.a., f.s.a., f.i.c.a.

Lévis, le 6 février 1991.

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE
(en milliers de dollars)

	1990	1989
EXPLOITATION		
Résultat net de l'exercice	19 212	19 150
Postes ne comportant aucun mouvement de liquidités:		
— Amortissement de certains éléments d'actif	(649)	(960)
— Augmentation des provisions au titre des prestations futures	162 648	147 710
— Amortissement de la réserve d'évaluation pour les actions ainsi que pour les gains et pertes en capital réalisés et reportés sur obligations et actions	(6 340)	541
— Divers	8 556	(15 615)
	<u>183 427</u>	<u>150 826</u>
Augmentation (diminution) des montants non répartis en fin d'exercice	4 551	(4 635)
Augmentation des dépôts des assurés	14 074	13 222
Autres	(5 531)	(4 685)
	<u>196 521</u>	<u>154 748</u>
INVESTISSEMENT		
Acquisitions de placements	(719 539)	(581 319)
Produit de cession des placements	545 829	401 059
	<u>(173 710)</u>	<u>(180 260)</u>
FINANCEMENT		
Émission d'actions ordinaires	—	7 500
Remboursement des hypothèques à payer	(69)	(64)
Remboursement du fonds de réserve	(575)	—
	<u>(644)</u>	<u>7 436</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ENCAISSE ET DES DÉPÔTS À TERME	<u><u>22 167</u></u>	<u><u>(18 096)</u></u>

1 - MODE DE CONSTITUTION

La compagnie a été constituée le 1^{er} juillet 1990 au moyen de la concentration par fusion de l'Assurance-vie Desjardins et de La Sauvegarde, Compagnie d'assurance sur la vie ltée, en vertu de la Loi sur les assurances du Québec et d'une loi privée de l'Assemblée nationale du Québec. La comptabilisation du regroupement est faite selon la méthode de la continuité des participations et les états financiers sont dressés de la façon suivante:

- A) dans le bilan au 31 décembre 1990, l'actif, le passif, le capital-actions et les excédents non distribués de la compagnie représentent l'actif, le passif, le capital-actions et les excédents affectés et non affectés combinés des compagnies fusionnées;
- B) les états des résultats et des excédents affectés et non affectés et l'état de l'évolution de la situation financière représentent les résultats d'exploitation combinés des compagnies constituantes au cours de l'exercice.

2 - CONVENTIONS COMPTABLES DES FONDS GÉNÉRAUX

Les états financiers figurant dans le présent rapport répondent aux conventions comptables généralement reconnues ou prescrites par la Loi sur les assurances du Québec. Certaines des plus importantes conventions comptables utilisées pour la préparation de ces états financiers sont décrites ci-dessous:

A) Provision mathématique

La provision mathématique représente le montant conforme et nécessaire pour respecter les engagements de la compagnie à l'égard des contrats d'assurances et de rentes. Ces provisions sont établies selon les hypothèses que l'actuaire responsable de l'évaluation considère comme appropriées pour les contrats en vigueur, et elles sont réduites d'une partie des frais d'acquisition qui sont reportés aux exercices futurs.

B) Placements

Les obligations et les prêts hypothécaires sont inscrits au coût amorti. La prime ou l'escompte sur acquisitions d'obligations ou d'hypothèques est amorti sur la période comprise entre la date d'acquisition et la date d'échéance, d'après la méthode du rendement effectif.

Les actions sont présentées à la valeur du marché. Les avances aux assurés sont inscrites au coût et sont entièrement garanties par la valeur de rachat des contrats sur lesquels ces avances ont été accordées. Les immeubles repris par la compagnie sur des prêts hypothécaires en défaut sont inscrits au moindre du coût ou de la valeur nette de réalisation.

La compagnie détient des filiales en propriété exclusive, Laurier Life Holdings Limited, Les Assurances Sarrazin et Verret inc., ainsi que Evacmed (1990) inc. De plus, la compagnie détient 62,5 % des actions de Résidence Les Deux Aires inc. Ces placements sont présentés à la valeur de consolidation. En 1989, la compagnie détenait la Société immobilière AVD inc. dont les actifs ont été transférés à la compagnie mère en 1990.

C) Immeubles

Les immeubles sont comptabilisés au coût et sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie utile. Les immeubles détenus par l'ancienne filiale immobilière sont maintenant comptabilisés à ce poste.

	(en milliers de dollars)	
	1990	1989
Édifice du siège social	9 447	8 860
Amortissement accumulé	(2 639)	(2 440)
Valeur nette	6 808	6 420
Autres immeubles	41 967	647
Terrains	10 644	6 154
	<u>59 419</u>	<u>13 221</u>

D) Mobilier et équipement

Le mobilier et l'équipement sont comptabilisés au coût et sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile.

	(en milliers de dollars)	
	1990	1989
<u>Mobilier et équipement</u>	<u>26 960</u>	<u>21 735</u>
<u>Amortissement accumulé</u>	<u>(17 993)</u>	<u>(14 750)</u>
<u>Valeur nette</u>	<u>8 967</u>	<u>6 985</u>

Les frais d'administration de l'exercice comprennent une charge d'amortissement de 3 033 000 \$ (2 684 000 \$ en 1989).

E) Réserve supplémentaire contre le risque du SIDA

Conformément aux directives de l'Inspecteur général des institutions financières, une réserve supplémentaire a été créée en 1988 pour couvrir les effets négatifs potentiels du SIDA.

Cette réserve représente l'excédent de mortalité anticipé en se fondant sur l'hypothèse que le taux d'infection demeure au niveau actuel.

F) Gains et pertes réalisés et non réalisés

Les gains et pertes non réalisés sur actions ainsi que les gains et pertes réalisés à la vente d'actions et d'obligations sont comptabilisés aux excédents affectés et sont portés aux résultats suivant la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de dix ans.

G) Impôts sur le revenu

Les impôts sur le revenu sont établis selon la méthode de l'impôt exigible. D'après cette méthode, la provision pour impôts sur le revenu est fondée sur le revenu imposable plutôt que sur le revenu comptable. Le taux effectif d'imposition s'établit de la façon suivante :

	1990	1989
	%	%
<u>Taux d'imposition prévu par la Loi</u>	<u>35,1</u>	<u>34,9</u>
Augmentation (diminution) du taux combiné d'imposition en raison:		
– du revenu de dividendes non imposables	(5,8)	(3,9)
– de la portion non imposable des gains en capital	0,2	(2,3)
– du redressement des gains et des pertes amortis, afférents aux actions et obligations	(5,3)	0,6
– du redressement, aux fins fiscales, des provisions mathématiques	(0,8)	6,3
– du redressement, aux fins fiscales, de diverses dépenses d'exploitation	8,1	2,0
<u>Taux effectif d'imposition</u>	<u>31,5</u>	<u>37,6</u>

H) Charge de retraite

La compagnie offre à certains de ses employés différents régimes de retraite à prestations déterminées. La charge de retraite de l'exercice comprend le coût des cotisations versées par l'employeur pour les services courants, l'amortissement de montants découlant de modifications des régimes pour les services passés et l'amortissement de l'actif net sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière pour les régimes propres aux employés de la compagnie.

3 - CONVENTIONS COMPTABLES DES FONDS DISTINCTS

A) Les placements des fonds distincts sont comptabilisés à leur valeur marchande. Les gains ou pertes nets en capital réalisés et non réalisés sont imputés entièrement à la période.

B) Résultats

	(en milliers de dollars)	
	1990	1989
Produits		
Cotisations	39 837	45 324
Intérêts et dividendes	71 026	64 222
Perte nette en capital, réalisée et non réalisée	(80 694)	54 867
	<u>30 169</u>	<u>164 413</u>
Charges		
Prestations et rentes	127 028	15 142
Honoraires de gestion	2 111	1 941
Virements de réserve aux fonds généraux	619	556
Diminution des engagements	(99 589)	146 774
	<u>30 169</u>	<u>164 413</u>

C) Placements

	(en milliers de dollars)	
	1990	1989
Obligations	312 114	412 841
Actions	321 491	359 345
Prêts hypothécaires	84 436	83 659
Autres éléments d'actif	79 672	41 787
	<u>797 713</u>	<u>897 632</u>

4 - MODIFICATIONS DANS L'APPLICATION DES PRATIQUES COMPTABLES

Le 1^{er} janvier 1990, Assurance-vie Desjardins, l'une des entités fusionnées, a modifié certaines pratiques comptables afin de se conformer aux pratiques permises par le règlement d'application de la Loi sur les assurances du Québec. Ces modifications, appliquées rétroactivement, sont les suivantes :

A) Les placements en actions sont inscrits au bilan à la valeur du marché alors qu'auparavant ils étaient comptabilisés au coût redressé.

Les obligations et débiteures sont présentées au coût amorti alors qu'auparavant ce poste était augmenté du solde non amorti des gains et pertes réalisés sur la vente des titres du fonds vie.

B) Les gains et pertes réalisés et non réalisés sont amortis selon la pratique mentionnée à la note 2-F alors qu'auparavant ils étaient amortis jusqu'à l'échéance du titre vendu, pour une période n'excédant pas 20 ans pour les obligations du fonds vie et à raison de 15 % d'après la méthode de l'amortissement dégressif pour les actions. Les gains réalisés pour les obligations du fonds maladie étaient portés aux résultats de l'exercice.

C) La réserve additionnelle pour l'excédent de la valeur de rachat sur la provision mathématique est maintenant calculée sur l'ensemble des contrats plutôt que sur chacun d'eux.

Ces modifications ont eu pour effet d'augmenter de 2 172 000 \$ le bénéfice net de l'exercice précédent et de redresser les excédents comme suit :

	(en milliers de dollars)	
	Excédents affectés	Excédents non affectés
Radiation de la réserve pour fluctuation de la valeur marchande des placements	(10 941)	10 941
Radiation de la réserve pour fluctuation d'autres éléments d'actif	(3 811)	3 811
Modification de la méthode de calcul de la réserve additionnelle pour excédent de la valeur de rachat sur la provision mathématique	(3 439)	3 439
Comptabilisation d'une réserve d'évaluation pour les actions ainsi que pour les gains et pertes en capital réalisés et reportés sur obligations et actions	15 376	—
Changement dans la méthode de comptabilisation des placements	(940)	1 897
	(3 755)	20 088

5 - RÉPARTITION DES RÉSULTATS

Les résultats de l'exercice sont répartis entre les assurés participants et les actionnaires.

La part des résultats de l'exercice attribuable aux actionnaires représente un résultat net de 5,45 \$ par action.

6 - ACTIONS

	(en milliers de dollars)	
	1990	1989
Coût	92 074	87 725
Excédent de la valeur du marché sur le coût	4 586	17 072
	96 660	104 797

7 - HYPOTHÈQUE À PAYER

(en milliers de dollars)

	1990	1989
Emprunt remboursable par versements mensuels de 7 632 \$, incluant les intérêts calculés à 8 %, qui vient à échéance en 1994 et qui est garanti par une hypothèque intégrante	250	319

Les charges de l'exercice comprennent des intérêts sur hypothèque de 23 000 \$ (28 000 \$ en 1989).

8 - CAPITAL-ACTIONS

(en milliers de dollars)

	1990	1989
100 000 000 d'actions ordinaires, sans valeur nominale, pouvant être émises pour une considération globale de 100 000 000 \$.		
Émis et versé		
4 238 850 actions ordinaires.	2 120	2 120

Les 423 885 actions ordinaires catégorie A sans valeur nominale du capital-actions émis et payé de La Sauvegarde, Compagnie d'assurance sur la vie ltée et en circulation à la date de la fusion sont converties en 4 238 850 actions ordinaires sans valeur nominale du capital-actions de la compagnie, sur la base de dix actions ordinaires entièrement payées de la compagnie pour chaque action ordinaire catégorie A de La Sauvegarde, Compagnie d'assurance sur la vie ltée en circulation.

25

9 - SURPLUS D'APPORT ET EXCÉDENTS

(en milliers de dollars)

	1990	1989
Les surplus d'apport et excédents sont répartis comme suit:		
Surplus d'apport	14 130	14 130
Excédents		
Excédents affectés		
Fonds des contrats avec participation	11 050	18 154
Fonds des contrats sans participation	8 771	14 660
Fonds des actionnaires	1 506	2 217
	21 327	35 031
Excédents non affectés		
Fonds des contrats avec participation	44 385	43 342
Fonds des contrats sans participation	92 173	86 564
Fonds des actionnaires	3 865	2 592
	140 423	132 498

10 - RÉGIMES DE RETRAITE

La compagnie offre des régimes de retraite à prestations déterminées à certains de ses représentants et directeurs de bureaux régionaux. Au 31 décembre 1990, selon l'évaluation actuarielle de ces régimes, la valeur actuarielle des prestations constituées est de 8 449 000 \$ et l'actif net disponible pour respecter les engagements, évalué à la valeur du marché, s'élève à 10 418 000 \$.

11 - ENGAGEMENTS

A) Baux

La compagnie a signé avec Place Desjardins inc., compagnie apparentée, un bail net échéant le 31 décembre 2005 pour les locaux du Bureau La Sauvegarde. En outre, la compagnie paiera sa quote-part de tous les frais d'exploitation pour l'espace occupé, à l'exclusion du service de la dette et des dépenses de capital.

Les engagements pour les différents autres baux s'échelonnent sur une période d'environ trois ans.

Les versements minimums concernant ces baux totalisent 10 529 000 \$ et les versements des cinq prochains exercices se chiffrent respectivement à: 1 641 000 \$ en 1991; 1 444 000 \$ en 1992; 1 039 000 \$ en 1993; 848 000 \$ en 1994 et 677 000 \$ en 1995.

B) Convention d'appui

En vertu d'une convention d'appui signée avec Place Desjardins inc., la compagnie s'est engagée à verser un loyer additionnel de 1 203 000 \$ à raison d'environ 241 000 \$ par an pour les exercices 1991 à 1995. Selon certaines circonstances prévues à la convention d'appui, le versement du loyer additionnel pourrait éventuellement être prolongé jusqu'à l'expiration du bail.

Compte tenu de certaines conditions de rentabilité de Place Desjardins inc., cette dernière pourrait rembourser des montants jusqu'à concurrence des sommes mentionnées précédemment au cours des exercices 1991 à 1996.

12 - PARTICIPATIONS ET RISTOURNES

Ces sommes comprennent en 1990 une provision de 13 880 000 \$ (13 249 000 \$ en 1989) pour payer la taxe de vente du Québec de 9 % sur les primes d'assurance prêt et d'assurance épargne.

13 - ÉVENTUALITÉS

Les conséquences fiscales relatives à la fusion font l'objet de discussions avec les autorités fiscales. Toutefois, selon la compagnie, le traitement fiscal n'aura pas d'impact négatif pour elle et les détenteurs de contrats.

Des poursuites judiciaires ont été intentées contre la compagnie pour un montant total de 1 500 000 \$. S'il y avait obligation d'acquitter une réclamation dont il n'est pas possible présentement de préciser le montant, la perte qui en résulterait serait imputée aux résultats de l'exercice alors en cours. Toutefois, la compagnie considère que ces poursuites sont sans fondement.

14 - OPÉRATIONS ENTRE COMPAGNIES APPARENTÉES

La compagnie est la propriété de La société financière des caisses Desjardins inc., dont 100 % des actions en circulation est la propriété de La Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins du Québec et des caisses. La compagnie effectue certaines transactions commerciales avec d'autres institutions du Mouvement des caisses Desjardins. Outre celles déjà mentionnées à la note 11 concernant les engagements, les principales transactions effectuées en 1990 avec certaines institutions membres sont les suivantes :

- acceptation de contrats d'assurance par la compagnie pour une prime de 29 000 000 \$ (25 000 000 \$ en 1989);
- traitement informatique pour un montant global de 947 000 \$ (849 000 \$ en 1989);
- honoraires et cotisations versés 3 054 000 \$ (1 803 000 \$ en 1989).

De plus, la compagnie effectue ses transactions bancaires avec la Caisse centrale Desjardins du Québec et la Fédération des caisses populaires Desjardins de Québec.

15 - CHIFFRES COMPARATIFS

Certains postes de l'exercice précédent de l'une des compagnies fusionnées ont été redressés pour rendre leur présentation comparable à celle adoptée en 1990.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

(de gauche à droite)

ME MICHEL TOURANGEAU

Montréal (Québec)
membre du comité de vérification

PIERRE MERCURE

Val d'Or (Québec)
membre du comité de vérification

RENÉ DERASPE

Fatima (Québec)
Président du comité de vérification

RAYMOND MÉTIVIER

Cabano (Québec)
membre du comité de vérification

FERNAND BIDAL

Coniston (Ontario)
membre du comité de vérification

PIERRE FORTIER

Outremont (Québec)
membre du comité exécutif

MAURICE LAVALLÉE

Pierreville (Québec)
Premier vice-président du conseil
membre du comité exécutif

SERGE SIMARD

Ville de La Baie (Québec)
membre du comité exécutif

ME JACQUES SYLVESTRE

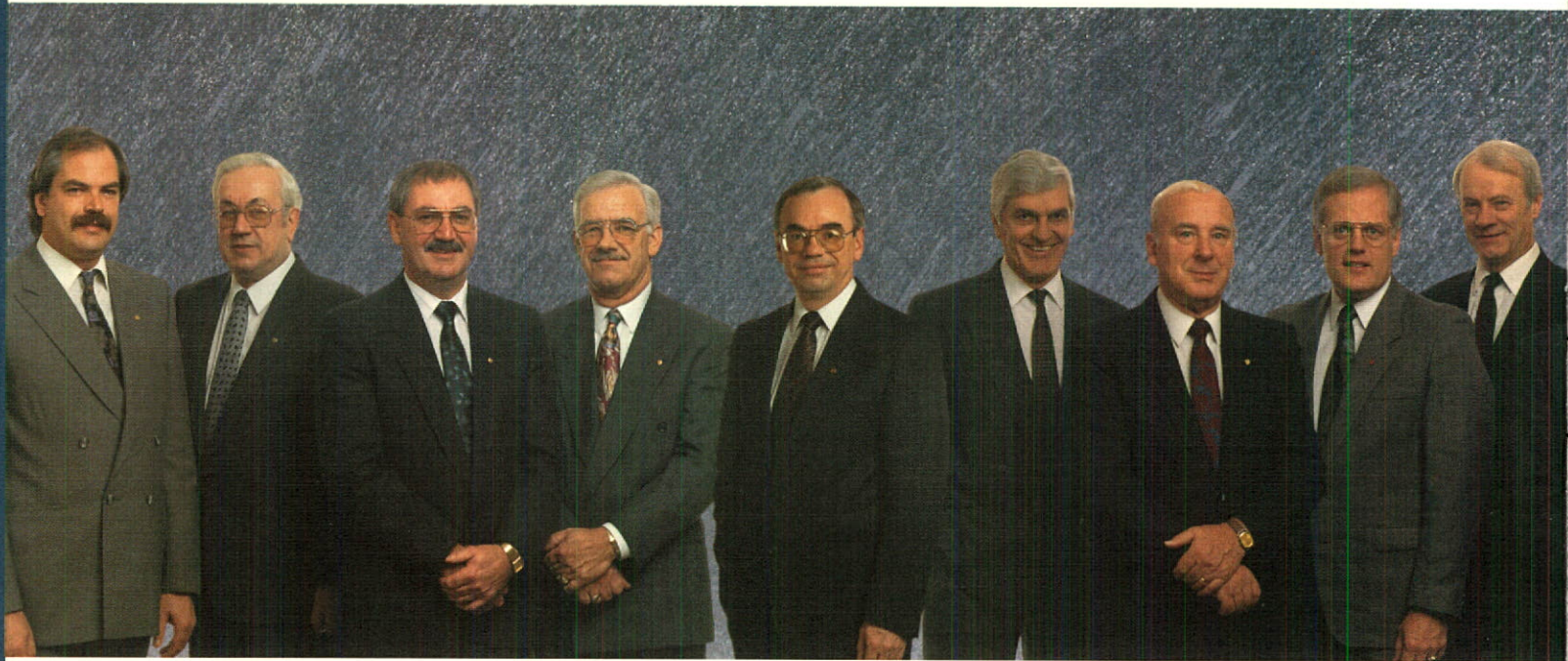
Saint-Hyacinthe (Québec)
membre du comité des ressources humaines

FERNAND HOULE, m.v.

Saint-Félix-de-Valois (Québec)
membre du comité des ressources humaines

CÉLINE L. MORIN, m.s.s., m.a.p.

Lévis (Québec)
Présidente du comité des ressources humaines



NORMAND COLLET
Winnipeg (Manitoba)
membre du comité des ressources humaines

YVES MALO
Outremont (Québec)
Président du conseil
membre du comité exécutif
membre du comité de placements

CLAUDE GRAVEL, f.s.a., f.i.c.a.
Sillery (Québec)
Président du comité exécutif
membre du comité des ressources humaines
membre du comité de placements

FRANÇOIS GIGUÈRE
Saint-Joseph-de-Beauce (Québec)
membre du comité de placements

JEAN-G. CHAPUT
Montréal (Québec)
Deuxième vice-président du conseil
membre du comité exécutif
membre du comité de placements

ALBERT SCALLON
Sherbrooke (Québec)
membre du comité de placements

MICHEL PARENT
Saint-Charles-sur-Richelieu (Québec)
Président du comité de placements

LOUIS-PHILIPPE POULIN
Montréal (Québec)
membre du comité des ressources humaines



*D*IRECTION

(de gauche à droite)

JEAN-CLAUDE BEAULIEU, c.r.i., f.l.m.i.
Premier vice-président
Ressources humaines et Administration

JEAN-LOUIS GARANT, c.m.a., f.l.m.i.
Premier vice-président
Assurances et Rentes collectives

MARCEL PEPIN, f.s.a., f.i.c.a., m.b.a.
Premier vice-président
Planification, Actuariat, Contrôle et Systèmes

LOUIS-R. LABRECQUE, f.s.a., f.i.c.a.
Premier vice-président
Assurances et Rentes individuelles
(Recherche, Actuariat et Service à la clientèle)

CLAUDE GRAVEL, f.s.a., f.i.c.a.
Président et chef de la direction

GÉRARD BOUVIER, c.a.
Premier vice-président
Placements

CAMILLE FORTIER, f.s.a., f.i.c.a., m.b.a.
Premier vice-président
Assurances et Rentes des caisses
Assurances et Rentes individuelles
(Ventes et Mise en Marché)



ASSURANCES ET RENTES DES CAISSES

Gabriel Boulanger, f.l.m.i.

Services aux membres

Jean-Claude Bourgault, f.s.a., f.i.c.a.

Marketing

Serge Côté, f.s.a., f.i.c.a.

Services professionnels et Actuariat

André Duval, m.sc.c.

Services aux employés et dirigeants

ASSURANCES ET RENTES COLLECTIVES

Jean-Claude Arbour

Ventes

Jean-Louis Fiset, f.s.a., f.i.c.a.

Actuariat et Tarification

Lucien Roy, b.sc (physique), m.b.a.

Administration et Prestations

ASSURANCES ET RENTES INDIVIDUELLES

Alain Bédard, f.s.a., f.i.c.a.

Ventes

Réal Bolduc, f.s.a., f.i.c.a.

Recherche, Actuariat, Rentes et Coordination
des systèmes

Florent Gauthier, c.r.i.

Service à la clientèle

**PLANIFICATION, ACTUARIAT, CONTRÔLE
ET SYSTÈMES**

Gérard Bélanger, m.sc.c.

Développement des systèmes

Jacques Gariépy, c.m.a.

Contrôle et Fiscalité (clients)

Camil Lévesque, f.s.a., f.i.c.a.

Fiscalité et Actuariat corporatifs

Neil Meagher, f.l.m.i./m.

Technologies et Systématisation

PLACEMENTS

Jacques Bouré

Placements hypothécaires

Diane Fleurent, c.f.a.

Placements mobiliers

Edmond Pelchat, c.a.

Placements immobiliers

RESSOURCES HUMAINES ET ADMINISTRATION

Jacques G. Beaugard, avocat

Secrétariat et Affaires gouvernementales

Réjean Boucher

Services administratifs

Gaétan Cantin, avocat

Services juridiques

Gilles Juneau, f.l.m.i.

Communications

Roch Laflamme, c.r.i.

Ressources humaines et Relations de travail

Claude Deslauriers, c.g.a.

Vérification interne

SIÈGE SOCIAL

200, avenue des Commandeurs
Lévis (Québec) G6V 6R2
Tél.: (418) 835-2534 *

Bureau La Sauvegarde:
1, Complexe Desjardins
Montréal (Québec) H5B 1E2
Tél.: (514) 285-7700 **

Communications
Tél.: (418) 835-2200*

ASSURANCES ET RENTES COLLECTIVES

Lévis
Tél.: (418) 835-2355 *

Québec
Tél.: (418) 877-9666

Montréal
Tél.: (514) 281-7110 *
Tél.: (514) 285-7956 **

ASSURANCES ET RENTES DES CAISSES

Représentation
Lévis
Tél.: (418) 835-2118 *

Montréal
Tél.: (514) 281-7122

PRÊTS HYPOTHÉCAIRES

Lévis
Tél.: (418) 835-4480 *

Montréal
Tél.: (514) 285-7738 **
Tél.: (514) 281-7120 *

FILIALES:

Evacmed
6767, Côte des Neiges, bureau 200
Montréal (Québec) H3S 2T6
Tél.: (514) 737-6966

La Compagnie d'Assurance-vie Laurier
304 The East Mall, 9th Floor
Etobicoke, Ontario M9B 6E2
Tél.: (416) 234-7606

ASSURANCES ET RENTES INDIVIDUELLES

Agence Abitibi — Témiscamingue
(Réseau Assurance-vie Desjardins)
Pierre Lafleur, directeur
137, rue Perreault Est
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 3C3
Tél.: (819) 797-4131

4, rue Principale Nord, bureau 105
Amos (Québec) J9T 3X2
Tél.: (819) 732-5264

Agence Abitibi — Témiscamingue
(Réseau La Sauvegarde)
Gaétan Doucet, directeur
1, rue du Termin Est
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 3B5
Tél.: (819) 762-3569

Place 2000, 3^e Avenue
Bureau 203
Val d'Or (Québec) J9P 1S2
Tél.: (819) 824-3633

Agence Bas-St-Laurent
110, rue St-Germain Est
Rimouski (Québec) G5L 1A5
Tél.: (418) 724-4426

Agence Charlesbourg — Beauport
Alain Mathieu, directeur
4765, 1^{re} Avenue, bureau 240
Charlesbourg (Québec) G1H 2T3
Tél.: (418) 622-7256

Agence l'Estuaire
Sylvain Lévesque, directeur
320, rue St-Germain Est, bureau 401
Rimouski (Québec) G5L 1C2
Tél.: (418) 723-9291

Agence Desjardins
Léandre Boutin, A.V.A., directeur
7777, boul. de la Rive-Sud, bureau 202
Lévis (Québec) G6V 6Z1
Tél.: (418) 837-2421

Agence Drummondville
Jean-Guy René, A.V.A., directeur
2950, boul. Lemire, bureau 203
Drummondville-Sud (Québec) J2B 7J6
Tél.: (819) 477-5300

Agence Estrie
André Richard, directeur
3395, rue King Ouest, bureau 100
Sherbrooke (Québec) J1L 1P8
Tél.: (819) 821-2131

Agence Lanaudière
(Réseau Assurance-vie Desjardins)
Yvan Marcoux, A.V.A., directeur
187, rue St-Pierre Sud
Joliette (Québec) J6E 5Z1
Tél.: (514) 756-1675

Agence Lanaudière
(Réseau La Sauvegarde)
Louis Rouleau, A.V.A., directeur
10, rue Notre-Dame, bureau 300
Repentigny (Québec) J6A 2N9
Tél.: (514) 581-1710

Agence Laval — Laurentides
Pierre Marcotte, directeur
1200, boul. Chomedey, bureau 300
Laval (Québec) H7V 3Z3
Tél.: (514) 681-6654

Agence Laval — Outaouais
René Tremblay, directeur
554, rue Ampère, bureau 200
Laval (Québec) H7N 5C5
Tél.: (514) 663-7070

Agence Mauricie
Mario Huard, directeur
1350, rue Royale, bureau 775
Trois-Rivières (Québec) G9A 4J4
Tél.: (819) 374-6256

Agence Montérégie
Gilles Verreault, directeur
6, place du Commerce, bureau 100
Brossard (Québec) J4W 3J9
Tél.: (514) 672-1758

Agence Montréal-Laurier
Raymond Robillard, b.a., A.V.A.
directeur
6020, rue Jean-Talon Est, bureau 770
Montréal (Québec) H1S 3B1
Tél.: (514) 259-3399

Agence Montréal-Montcalm
Raymond Lebrun, directeur
10710, rue Hamelin, bureau 200
Montréal (Québec) H2B 2G1
Tél.: (514) 384-1510

Agence Montréal-Ouest
André Carrier, c.m.a., directeur
5252, boul. de Maisonneuve Ouest
bureau 410
Montréal (Québec) H4A 3S5
Tél.: (514) 485-2424

Agence Montréal-Rive-Sud
Luc Riopel, b.a.a., directeur
6200, boul. Taschereau, bureau 302
Brossard (Québec) J4W 1M7
Tél.: (514) 445-4462

Agence Montréal-Ville-Marie
Denis Belval, A.V.A., directeur
7333, place des Roseraies, bureau 204
Ville d'Anjou (Québec) H1M 2X6
Tél.: (514) 355-5066

Agence Outaouais
Jean-Paul Descoeurs, directeur
144, boul. de l'Hôpital, bureau 610
Gatineau (Québec) J8T 7S7
Tél.: (819) 568-1313

Agence Québec-Laurier
Claude Doyon, directeur
2700, boul. Laurier, bureau 404
Ste-Foy (Québec) G1V 2L8
Tél.: (418) 658-7337

Agence Richelieu — Yamaska
Isidore Bergeron, A.V.A., directeur
1695, rue Girouard Ouest, bureau 200
St-Hyacinthe (Québec) J2S 2Z9
Tél.: (514) 773-1531

Agence Saguenay — Lac St-Jean
(Réseau Assurance-vie Desjardins)
Jean-Charles Royer, directeur
345, rue des Saguenéens, bureau 205
Chicoutimi (Québec) G7H 6K9
Tél.: (418) 549-1208

Agence Saguenay — Lac-St-Jean
(Réseau La Sauvegarde)
345, rue des Saguenéens, bureau 101
Chicoutimi (Québec) G7H 6K9
Tél.: (418) 549-7518

Agence Sherbrooke
Michel Smith, directeur
100, rue King Est
Sherbrooke (Québec) J1G 1A4
Tél.: (819) 569-5505

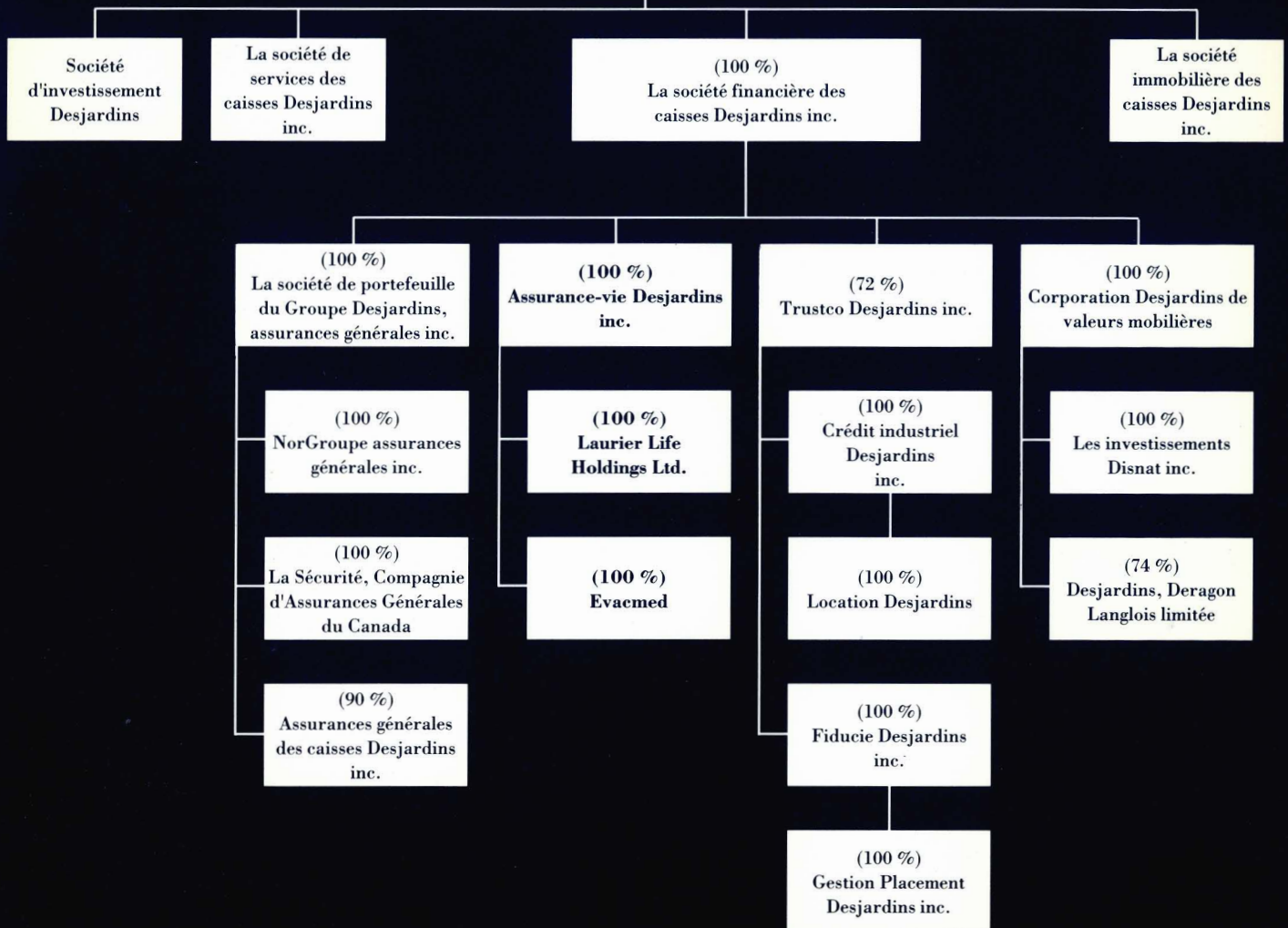
* On peut joindre ce numéro sans frais partout au Québec en composant le 1 800 463-4810 et en demandant le poste identifié par les 4 derniers chiffres du numéro.

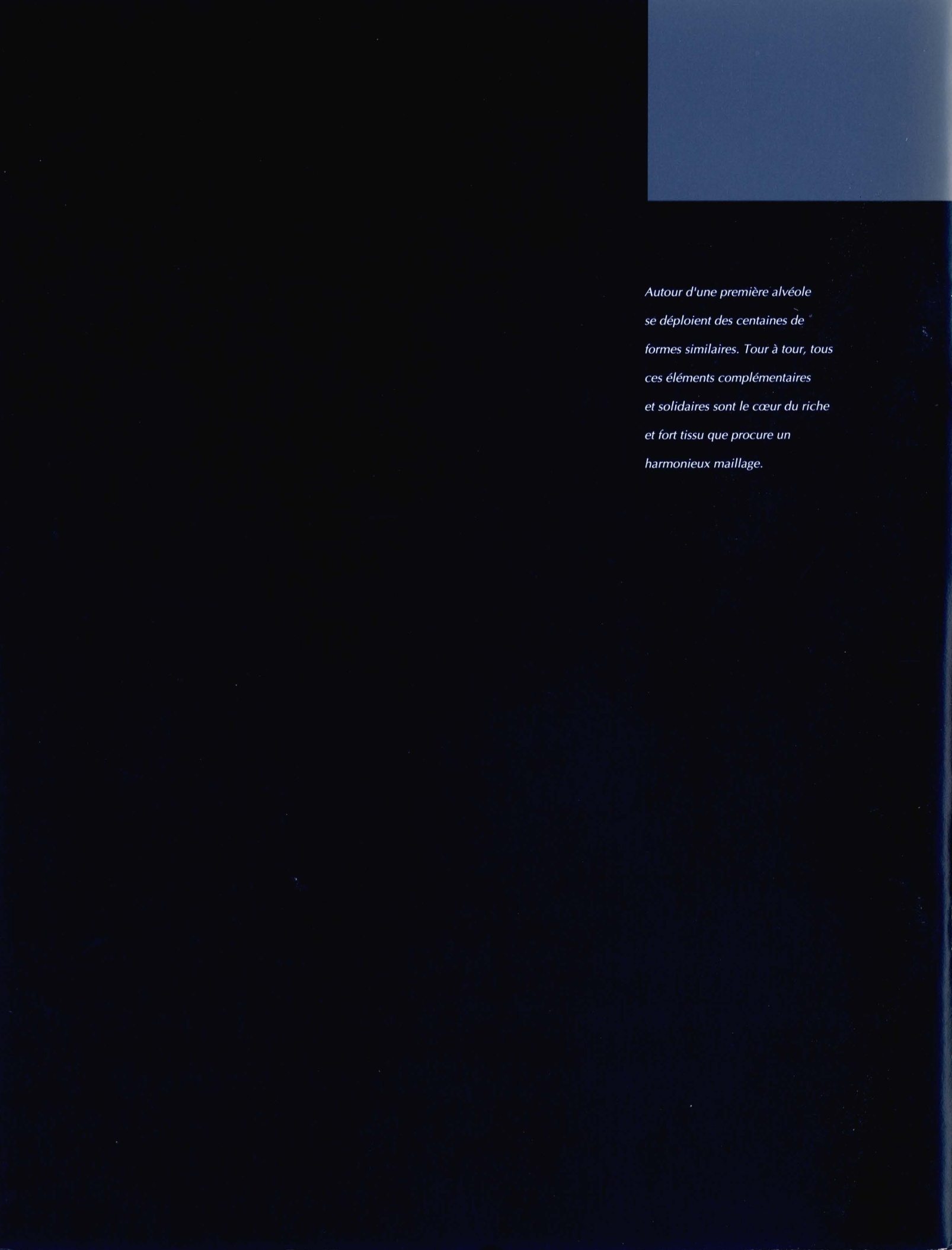
** On peut joindre ce numéro sans frais partout au Québec en composant le 1 800 361-7285 et en demandant le poste identifié par les 4 derniers chiffres du numéro.

**1339 caisses populaires et caisses d'économie
155 caisses populaires hors Québec**

**11 fédérations
3 fédérations hors Québec**

**La Confédération des caisses populaires
et d'économie Desjardins du Québec**





*Autour d'une première alvéole
se déploient des centaines de
formes similaires. Tour à tour, tous
ces éléments complémentaires
et solidaires sont le cœur du riche
et fort tissu que procure un
harmonieux maillage.*